



CITES CP67 RAPPORT D'ÉTAPE RELATIF AU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'IVOIRE

Établi en vue de la 67^e session du Comité permanent de la CITES

Partie : République Démocratique du Congo

Période considérée : Octobre 2015 – juin 2016

SECTION A : Résumé de la mise en œuvre du PANI

La RDC a soumis son PANI en avril 2015 et un premier rapport de progrès en septembre 2015.

Parmi les résultats encourageants, il y a lieu de relever de prime à bord la mobilisation de différents services et Institutions étatiques, renforcée par les partenaires techniques et financiers, afin de relever les défis de la mise en œuvre du PANI. Cette mobilisation facilite la collaboration de ces différentes institutions ainsi que la mise en place d'une Unité de Coordination Nationale (UCN) de lutte contre la criminalité faunique. Cette dynamique a donc pu engager notamment :

- le Gouvernement de la République avec l'implication notamment du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable (MECNDD) ainsi que des ministères de la Justice, de l'Intérieur, du Transports, du Commerce de la Défense nationale et anciens combattants ;
- les institutions en charge spécifiquement du respect de la mise en œuvre de la CITES en RDC : Organe de gestion CITES (Direction conservation de la nature) et Autorité scientifique (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature). Celles-ci sont notamment chargées d'assurer la collecte, auprès de leurs structures respectives, de toutes informations utiles relatives aux investigations, opérations et poursuites judiciaires sur l'ivoire, l'alimentation de la base de données nationale, l'exploitation et le partage de ces informations avec les autres structures et institutions intéressées ;
- les ONGs nationales et internationales ainsi que les institutions de coopération œuvrant dans la conservation et fortement impliquées dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PANI : elles auront essentiellement un rôle de dénonciation des faits de violation de la législation faunique et de tout obstacle observé dans le processus de mise en application de la loi faunique. Elles contribuent notamment à l'éducation et à la sensibilisation du public et des communautés sur leurs rôles dans la lutte contre le braconnage et le trafic d'ivoire. L'on peut citer parmi elles notamment TRAFFIC, WWF, GIZ, AWF, WCS et JURISTRALLE.

Secundo, il convient de relever la mise en œuvre réussie de plusieurs activités mises en œuvre conformément aux étapes et au calendrier prévus dans le PANI de la RDC. Peu d'activités se retrouvent dans les catégories « Peu claire », « Non commencé », « En attendant la fin d'une autre action » et « Des progrès limités ». Certaines sont classées « Substantiellement réalisées », mais la plupart d'entre elles se retrouvent dans la catégorie « En bonne voie ».

État d'avancement des activités

➤ Des progrès réalisés

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PANI peuvent être résumés en ces termes :

- 3 des 27 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'Substantiellement réalisées' ;

- 15 des 27 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'en bonne voie' ;
- 7 des 27 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'en progrès limités' ;
- 1 des 27 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'En attendant la fin d'une autre action' ;
- 1 des 27 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'Non commencé' ;
- 0 des 27 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'Peu claire' ;

Les statistiques démontrent donc que près de 12% des activités sont classées 'Substantiellement réalisées' et 60% 'en bonne voie'.

➤ **Des principales réalisations**

Parmi les principales réalisations depuis le dernier rapport de progrès, on peut notamment mentionner :

- la mobilisation des partenaires au tour du PANI facilitant ainsi leur collaboration dans le cadre de la lutte contre le braconnage et le trafic d'ivoire ;
- la réalisation de quelques opérations coups de poing, en collaboration soit avec les Douanes, soit avec la police et les ONGs locales, qui ont notamment abouti à certaines saisies (80 Kg en février 2016 et 80 kg mars 2016, etc.) ;
- le lancement du processus d'élaboration des mesures d'application de la loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature, 02-03 juin 2016 ;
- la formation de 93 magistrats et OPJ dans les provinces de l'Equateur et de la Tshuapa ;
- Contribution à la mise en œuvre fin 2015 du Projet AFRICA-TWIX sous l'égide la COMIFAC et avec l'appui de TRAFFIC. AFRICA-TWIX (Trade in Wildlife Information eXchange) dont l'objectif général est de faciliter l'échange d'information et la coopération entre les agences responsables de l'application de la loi dans quatre (04) pays (pilotes) membres de la COMIFAC à savoir : le Cameroun, le Congo, le Gabon et la République Démocratique du Congo ;
- le lancement du Projet d'Application de la Loi et Lutte contre la Criminalité Faunique en République Démocratique du Congo (ALCRIF), lequel a permis d'intensifier les investigations et de booster les saisies et les arrestations ;
- le lancement du projet de « renforcement des capacités des autorités aéroportuaires de N'djili à saisir les produits illégaux des espèces protégées de la faune et à poursuivre les contrevenants » a été lancé en janvier 2016 en partenariat avec la DCN et JURISTRAL avec l'appui de WRI / SCAEMPS sur financement de l'USAID. Celui-ci a permis de réunir deux fois les autorités de contrôle au poste frontalier de N'djili (DCN, ICCN, RVA, DGDA, OCC, RVA, Police, ANR) ;
- l'organisation d'un atelier réunissant les transporteurs aériens et fluviaux a été organisé le 17 juin 2016 sous la direction de la DCN en partenariat avec WWF et TRAFFIC dans le cadre du projet IWT. Des résolutions dudit atelier, les transporteurs ont notamment pris l'engagement de ne pas embarquer les espèces intégralement protégées, de procéder systématiquement à la vérification des documents, de sensibiliser leur personnels ;
- l'accueil en novembre 2015 de l'atelier sur : « Central Africa Collaborative Action Planning Workshop- National Ivory Action Plans ».

➤ **Des préoccupations et retards dans la mise en œuvre**

En termes de difficultés, il convient notamment de soulever les questions suivantes :

- l'augmentation du nombre de provinces de la RDC de 11 à 26 provinces suivant la loi sur la décentralisation. Il nous paraît donc difficile d'assurer le suivi de certaines activités de terrain au niveau de 26 provinces. C'est ainsi qu'il a notamment été proposé au Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable (MECNDD) de prendre un arrêté unique afin de fermer les marchés d'ivoire sur toute l'étendue de la République ;
- la faiblesse de moyens financiers se constituant en pesanteur pour la réalisation de certaines activités.

Perspectives à venir

Le semestre prochain reste assez déterminant pour la mise en œuvre de certaines activités et de certaines étapes telles que planifiées dans le PANI de la RDC. Malgré que la faible capacité financière actuelle s'érige en pesanteur pour la réalisation des actions de grandes envergures, le Gouvernement de la RDC reste confiant et espère mobiliser suffisamment de ressources pour une mise en œuvre réussie de son PANI.

Enfin, la République Démocratique du Congo a décidé de :

- modifier l'intitulé de l'activité 1.3. « *Elaborer des arrêtés provinciaux de fermeture des marchés d'ivoire* », lequel est ainsi reformulé : « **Elaborer de l'arrêté de fermeture du marché d'ivoire** » ;
- maintenir en deux activités distinctes, contrairement à sa proposition de fusion faite lors de la présentation du rapport à mi-parcours, les activités 6.3 et 6.4 intitulés respectivement : (6.3) Mener des missions de sensibilisation sur le bien-fondé de l'utilisation durable de la diversité biologique, cas de l'éléphant avec l'appui de supports audio-visuels et (6.4) Appuyer la tenue des activités relatives à l'éducation environnementale dans les villages de l'aire de répartition des éléphants et l'insérer dans les curricula scolaires.

SECTION B : Évaluation sommaire des activités (définition du degré d'avancement)

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
1. LEGISLATION	xxx	1.2. Elaborer au moins 4 mesures d'application de la loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature. 1.3. Elaborer des arrêtés provinciaux de fermeture des marchés d'ivoire	1.4. Œuvrer pour l'harmonisation au niveau régional (COMIFAC, SADC, etc.) des dispositions pénales en matière de braconnage et de la lutte contre le commerce de l'ivoire	1.1 Revisiter certains articles de la loi 082/002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse	xxx	xxx
2. ENQUETES ET POURSUITES JUDICIAIRES	2.1 Renforcer les capacités des magistrats des cours et tribunaux et ceux des parquets, du personnel judiciaire ainsi que des cadres des administrations et services publics en matière de lutte contre le braconnage et le trafic illicite de l'ivoire. 2.2 Mettre en place un système de collecte des données sur les sanctions et poursuites judiciaires en rapport avec le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire et autres sous-produits de l'éléphant, ainsi qu'un mécanisme de gestion et de suivi des contentieux sur la faune en général	2.3 Assementer les cadres ayant à leur charge la lutte anti braconnage.	2.4 Multiplier les audiences foraines des procès impliquant le braconnage et le trafic de l'ivoire et autres spécimens d'éléphants. Assurer la médiatisation de ces audiences et une large diffusion des jugements de condamnation des auteurs d'actes de braconnage et trafic de l'ivoire et autres spécimens d'éléphants	xxx	xxx	xxx
3. RENSEIGNEMENTS ET ENQUETES	xxx	xxx	3.3 Inventorier les stocks d'ivoire existants et développer, au niveau national, un système fiable de stockage et de gestion de l'ivoire confisqué 3.2 Mobiliser les ressources matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre des opérations de renseignements et enquêtes	xxx	3.1 Nommer les points focaux de l'Administration et de l'ICCN en Provinces et renforcer leurs capacités en matière de renseignements et enquêtes relatifs aux crimes liés au braconnage	xxx

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
4. COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE	4.2 Améliorer la coopération en matière de détection de la contrebande de la faune aux postes frontaliers	<p>4.1 Mettre en place une Unité de coordination nationale (UCN) de lutte contre la criminalité faunique conformément aux recommandations du PAPECALF</p> <p>4.3 Elaborer et mettre en place au moins 2 accords de partenariat entre les services de lutte contre le braconnage des pays frontaliers (Ouganda, Tanzanie, etc.) et ceux de la RD Congo</p> <p>4.5 Créer un cadre d'échange et de partage d'expériences entre les pays au niveau sous-régional</p> <p>4.6 Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (CITES/ETIS, INTERPOL, etc.)</p> <p>4.7 Elaborer au moins 5 protocoles d'accord avec les transporteurs (compagnies aériennes, terrestres, maritimes, etc.) impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire</p> <p>4.8 Renforcer la coopération bilatérale et multilatérale permettant de lutter contre le braconnage des éléphants dans les aires protégées transfrontalières</p>	4.4 Appuyer les services de lutte contre le braconnage en équipements et matériaux pour la détection de la contrebande aux endroits stratégiques	Xxx	Xxx	xxx
5. OPERATIONS D'APPLICATION DE LA LOI	xxx	<p>5.1. Renforcer les capacités d'intervention des équipes de patrouille et des services décentralisés (équipements, logiciels, etc.)</p> <p>5.2. Renforcer la formation du personnel de gestion des aires protégées dans l'utilisation efficace</p>	xxx	Xxx	xxx	xxx

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
		<p>des données de suivi collectées dans la gestion des aires protégées (SMART)</p> <p>5.3 Procéder au démantèlement de réseaux et des marchés d'ivoire (ateliers des ivoiriers) et à la dissolution de l'association des unions des artistes ivoiriers du Congo (UNARICO)</p>				
6. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION	xxx	<p>6.2. Promouvoir les incitations favorisant la participation consciente et active des populations locales et des peuples autochtones à la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire</p> <p>6.3. Mener des missions de sensibilisation sur le bien-fondé de l'utilisation durable de la diversité biologique, cas de l'éléphant avec l'appui de supports audio-visuels</p> <p>6.4. Appuyer la tenue des activités relatives à l'éducation environnementale dans les villages de l'aire de répartition des éléphants et l'insérer dans les curricula scolaires</p>	<p>6.1. Elaborer un plan de communication sur la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire</p> <p>6.5 Mettre en place une cellule de gestion des conflits homme-animal</p>			xxx

SECTION C : Évaluation détaillées des activités

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
CATÉGORIE 1 : LEGISLATION		
1.1 Revisiter certains articles de la loi 082/002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse	En attendant la fin d'une autre action	<ul style="list-style-type: none"> - Le calendrier général de mise en œuvre est respecté. Un état de lieu a été dressé ; - Toutefois, l'option a été levée de finaliser préalablement le point 1.2. avant de poursuivre la mise en œuvre de cette activité, car les mesures d'application de la loi relative à la conservation de la nature devraient donner plus de clarté avant de réviser la loi sur la chasse.
1.2 Elaborer au moins 4 mesures d'application de la loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature.	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un groupe d'experts a été mise en place et est appuyé par les partenaires - Ce groupe s'est réuni 6 fois ; - Ce groupe a notamment identifié les 23 textes d'application auxquels fait référence la loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature en RDC ; - Un atelier de lancement du processus d'élaboration des mesures d'application de la loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature s'est tenu à Kinshasa, 02-03 juin 2016
1.3 Elaborer des arrêtés provinciaux de fermeture des marchés d'ivoire	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le groupe de travail et l'état des lieux ; - Un modèle d'arrêté a été élaboré ; - 2 arrêtés provinciaux portant interdiction de chasse, vente et détention des animaux protégés vivants ou morts dans ou en dehors des aires protégées (y inclus l'ivoire) ont été signés (Provinces du Nord-Kivu et Orientale ; - 1 message officiel portant interdiction des marchés de pointe d'ivoire sur toute l'étendue de la province de l'Equateur a été publié par le ministre provincial de l'environnement en attendant que soit pris un arrêté par le Gouverneur de province ; - L'activité a été reformulé vu les difficultés mentionnées lors de la présentation du rapport à mi-parcours. En effet, il avait été mentionné que le nombre de provinces a augmenté, passant de 11 à 26 provin ces suivant la loi sur la décentralisation. Il nous paraissait donc difficile d'assurer le suivi de cette activité au niveau de 26 provinces. C'est ainsi qu'il a été proposé au Ministre de l'Environnement et, conservation de la nature et du Développement Durable de prendre un arrêté unique afin de fermer les marchés d'ivoire sur toute l'étendue de la République. Ce projet d'arrêté est en cours de finalisation ; - Ledit arrêté a été soumis au cabinet de Monsieur le Ministre.
1.4 Œuvrer pour l'harmonisation au niveau régional (COMIFAC, SADC, etc.) des dispositions pénales en matière de braconnage et de la lutte contre le commerce de l'ivoire	Des progrès limités	<ul style="list-style-type: none"> - Participation de la RDC à la conférence de Brazzaville portant sur : « International Conference on Illegal Exploitation and Illegal Trade in Wild Fauna and Flora and in Africa », 27-30 April 2015 ; - Contribution de la RDC à l'élaboration d'une Stratégie Africaine sur la lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite de la Faune et de la Flore Sauvages en Afrique. - Participation de la RDC à la 15ème Réunion des Partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), Cameroun, Yaoundé, 15-19 juin 2015 - L'axe stratégique n° 3 de la Stratégie Africaine sur la lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite de la Faune et de la Flore Sauvages en Afrique vise le renforcement de la coopération entre pays d'origine, de transit et de destination. Dans le cadre de cet axe, il est notamment envisagé d'initier un cadre juridique contraignant pour intensifier les mesures de lutte contre le commerce illicite international. Cette activité devrait notamment contribuer au renforcement et à l'harmonisation des régimes répressifs. - Participation du Point Focal PANI RDC à la deuxième conférence d'INTERPOL, 16 - 18 novembre 2015 ; - Depuis novembre 2015, pas beaucoup d'activités organisées sur ce sujet au niveau de la sous-région.

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
CATÉGORIE 2 : ENQUETES ET POURSUITES JUDICIAIRES		
2.1 Renforcer les capacités des magistrats des cours et tribunaux et ceux des parquets, du personnel judiciaire ainsi que des cadres des administrations et services publics en matière de lutte contre le braconnage et le trafic illicite de l'ivoire.	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 70 magistrats et autres acteurs clés dans la répression des infractions fauniques dans la Province de l'Equateur dont 38 à Mbandaka du 12 au 18 mars 2015, 16 à Mbandaka du 17 au 18 mars 2015 et 16 à Boende le 27 mars 2015 ; - Formation de 68 écogardes sur la criminalité faunique dans la province de l'Equateur dont 25 à Mbandaka du 15 au 18 mars 2015, 23 à Lyondji du 19 au 20 mars 2015 et 20 à Lingunda (RFLY) du 30 au 31 mars 2015 ; - Formation de 22 magistrats supplémentaires sur le thème « la réduction des crimes fauniques par des poursuites judiciaires efficaces » a été organisée du 15 au 16 septembre 2015 à Kinshasa (annexe 8); - Formation de 25 magistrats du 1^{er} au 2 octobre 2015 à Mbandaka ; - Formation de 38 magistrats du 08 au 15 octobre 2015 à Boende ; - Formation de 30 écogardes sur la criminalité faunique à Lomako le 23 juin 2016.
2.2 Mettre en place un système de collecte des données sur les sanctions et poursuites judiciaires en rapport avec le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire et autres sous-produits de l'éléphant, ainsi qu'un mécanisme de gestion et de suivi des contentieux sur la faune en général	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion sur le suivi des contentieux juridiques de l'ICCN (DG et sites) en lien avec la mise en œuvre du PANI (définition du mécanisme) - Production d'un tableau de suivi des contentieux juridiques et judiciaires de l'ICCN afin de permettre de récolter et de rassembler l'essentiel des informations sur les sanctions et poursuites judiciaires en rapport avec le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire et autres sous-produits de l'éléphant . - Production d'une première base de données et collecte des informations se poursuivant pour l'enrichir.
2.3 Assermenter les cadres ayant à leur charge la lutte anti braconnage.	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> - 25 Officiers de police judiciaire formés de la Province de l'Equateur ont prêté serment le 18 mars 2015 à Mbandaka - Poursuite de la constitution des dossiers et des listes des agents concernés de différentes Institutions et services. Cette activité connaît du retard notamment à cause de certaines difficultés d'ordre administratif.
2.4 Multiplier les audiences foraines des procès impliquant le braconnage et le trafic de l'ivoire et autres spécimens d'éléphants. Assurer la médiatisation de ces audiences et une large diffusion des jugements de condamnation des auteurs d'actes de	<i>Difficile</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 audience foraine a été organisée à Monkoto le 10 juillet 2015 ; - Difficile à cause de l'éloignement des sites où les braconniers sont détenus d'avec les sièges des Parquets et Tribunaux. Il est donc difficile de déplacer les magistrats pour qu'ils puissent siéger sur les lieux de la commission des infractions.

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
braconnage et trafic de l'ivoire et autres spécimens d'éléphants		
CATÉGORIE 3 : RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES		
3.1 Nommer les points focaux de l'Administration et de l'ICCN en Provinces et renforcer leurs capacités en matière de renseignements et enquêtes relatifs aux crimes liés au braconnage	Non commencé	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune mise en œuvre entamée à ce jour. - La mise en œuvre de cette activité devrait démarrer en janvier 2016. Le retard est dû à la réforme en cours au sein de l'administration ainsi que le processus de la décentralisation.
3.2 Mobiliser les ressources matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre des opérations de renseignements et enquêtes	<i>Difficile</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'un projet de budget - Plusieurs activités ont été produites avec l'appui des partenaires techniques et financiers ; - Difficulté de mobiliser les fonds étatiques ; - Plusieurs contacts ont été pris notamment avec TRAFFIC afin de mobiliser les ressources financières.
3.3 Inventorier les stocks d'ivoire existants et développer, au niveau national, un système fiable de stockage et de gestion de l'ivoire confisqué	<i>Difficile</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Une méthodologie et des termes de références ont été développés en août 2015. Celle-ci prévoit les principales étapes ci-après : <ul style="list-style-type: none"> - préparation de la mission, à la fois au niveau national et via la sensibilisation des parties prenantes qui seront rencontrées sur le terrain ; - procéder à l'inventaire et au marquage des stocks gouvernementaux détenus à travers le pays par les services étatiques nationaux, provinciaux et locaux ; - produire une 1ère base de données des stocks gouvernementaux en RDC répertoriés lors de la mission ; - produire un rapport avec des recommandations pour la bonne gestion des stocks étatiques, sur base des conclusions de la mission et des difficultés soulevées par les parties prenantes interrogées. - 4 équipes jusqu'à 6 agents chacune seront dispatchées avec des membres de l'ICCN (4), du MEDD (DCN, DCVI et cabinet SG), GIZ (2 au moins), Traffic (3), WWF (2) et d'autres PTF (WCS, AWF, etc.) ; - L'ICCN fait des efforts en interne afin de quantifier son stock d'ivoire ; - Fonds non-encore mobilisés pour lancer ce projet.
CATÉGORIE 4 : COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE		
4.1 Mettre en place une Unité de coordination nationale (UCN) de lutte contre la criminalité faunique conformément aux recommandations du PAPECALF	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un atelier d'échanges sur l'UCN a été organisé du 9 au 10 février 2015 ; - Un groupe de 12 volontaires a travaillé de mars à mai 2015 afin de finaliser les termes de référence de l'UCN ; - Les termes de références de l'UCN ont été finalisés en juin 2015 ; - Un projet d'arrêté portant création de l'UCN a été soumis à l'autorité ; - Des activités conjointes entre certains membres potentiels de l'UCN sont en cours de mise en œuvre (cas des saisies, voir la catégorie 5).

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
4.2 Améliorer la coopération en matière de détection de la contrebande de la faune aux postes frontaliers	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> - Les concertations avec tous les services gouvernementaux impliqués sont en cours dans le cadre des processus de mise en œuvre de l'UCN et du PANI ; - Il y a un début de mise en application, car les différents services collaborent mieux au niveau des postes frontaliers et certains résultats peuvent être relevés. En effet, grâce à la collaboration des structures nationales (ICCN, DGDA, POLICE, ONG nationale), il y a eu plusieurs saisies d'ivoire dont de 272,5 kilogrammes (janvier 2015) et 52 Kilogrammes (mars 2015) ; - Un projet de « renforcement des capacités des autorités aéroportuaires de N'djili à saisir les produits illégaux des espèces protégées de la faune et à poursuivre les contrevenants » a été lancé en janvier 2016 en partenariat avec la DCN et JURISTRALLE avec l'appui de WRI / SCAEMPS sur financement de l'USAID ; - Une première réunion réunissant les différentes autorités de contrôle s'est tenue le 30 mars 2016 à la DCN afin de lancer officiellement les activités à N'djili ; - Une seconde réunion portant sur le renforcement des capacités desdites autorités a été organisée à l'aéroport internationale de N'djili le 21 juin 2016, y étaient représentées : DCN, ICCN, RVA, DGDA, OCC, RVA, Police, ANR.
4.3 Elaborer et mettre en place au moins 2 accords de partenariat entre les services de lutte contre le braconnage des pays frontaliers (Ouganda, Tanzanie, etc.) et ceux de la RD Congo	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un Accord sur la gestion de l'Initiative transfrontalière de la forêt du Mayombe entre la République Démocratique du Congo, l'Angola, le Gabon et la République du Congo.
4.4 Appuyer les services de lutte contre le braconnage en équipements et matériaux pour la détection de la contrebande aux endroits stratégiques	<i>Difficile</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les besoins ont été identifiés sur les différents sites sur terrain ; - Rester à mettre en œuvre en appuyant en équipements et matériaux les services de lutte contre le braconnage pour la détection de la contrebande aux endroits stratégiques.
4.5 Créer un cadre d'échange et de partage d'expériences entre les pays au niveau sous-régional	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> - Des échanges ont eu lieu lors de l'atelier de l'UNODC à Brazzaville (31 août au 2 septembre 2015). Les Etats ont conclu qu'un cadre d'échange et de partage d'expériences entre les pays au niveau régional n'est envisageable que si ce même cadre est fonctionnel au niveau national. Ainsi, les Etats ont été encouragés à poursuivre la mise en place des Unités de Coordination Nationales de lutte contre la criminalité faunique (une des recommandations du PAPECALF) ; - Mise en œuvre fin 2015 du Projet AFRICA-TWIX sous l'égide la COMIFAC et avec l'appui de TRAFFIC. AFRICA-TWIX (Trade in Wildlife Information eXchange) dont l'objectif général est de faciliter l'échange d'information et la coopération entre les agences responsables de l'application de la loi dans quatre (04)

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
		<p><i>pays (pilotes) membres de la COMIFAC à savoir : le Cameroun, le Congo, le Gabon et la République Démocratique du Congo.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Organisation de l'atelier sous régional d'échange d'information et de collaboration sur la lutte contre le commerce illicite des produits de faune et flore sauvages, et la criminalité faunique en Afrique centrale, en appui à la mise en œuvre du plan d'Action sous régional des pays de l'espace COMIFAC pour le renforcement de l'application des législations sur la faune sauvage (PAPECALF), 9-10 février 2016 à Douala, Cameroun.</i>
<p>4.6 Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (CITES/ETIS, INTERPOL, etc.)</p>	<p>En bonne voie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Voir les progrès dans le cadre d'Africa-Twix (voir activité 4.5) ;</i> - <i>Une mailing liste est mise en place dans le cadre du projet Africa-Twix et permet les échanges d'informations entre agences ;</i> - <i>Des réunions internes permettent des concertations (voir activité 4.2) ;</i> - <i>3 formulaires ETIS ont été envoyés à la CITES depuis janvier 2016.</i>
<p>4.7 Elaborer au moins 5 protocoles d'accord avec les transporteurs (compagnies aériennes, terrestres, maritimes, etc.) impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire</p>	<p>En bonne voie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Des premières réunions de prises de contacts ont été prises avec MAF Aviation dans le cadre notamment du contrôle à l'embarquement de certaines espèces et spécimens protégées au départ d'Oshwe et d'autres villes de la Province de l'Equateur.</i> - <i>Un atelier réunissant les transporteurs aériens et fluviaux a été organisé le 17 juin 2016 sous la direction de la DCN en partenariat avec WWF et TRAFFIC dans le cadre du projet IWT. Des résolutions dudit atelier, les transporteurs ont notamment pris l'engagement de ne pas embarquer les espèces intégralement protégées, de procéder systématiquement à la vérification des documents, de sensibiliser leur personnels :</i> - <i>Des protocoles d'accords sont en cours de production.</i>
<p>4.8 Renforcer la coopération bilatérale et multilatérale permettant de lutter contre le braconnage des éléphants ans les aires protégées transfrontalières</p>	<p>En bonne voie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>La RDC a accueilli en novembre 2015 un atelier de TRAFFIC sur : « Central Africa Collaborative Action Planning Workshop- National Ivory Action Plans ». Cette activité réunira 6 pays dont 4 ont produits le PANI. A l'occasion de cette activité, les Etats ont convenus notamment de renforcer leurs collaboration ;</i> - <i>Des avancés sont également enregistrés depuis le lancement du projet Africa-TWIX (voir activité 4.5)</i>
<p>CATÉGORIE 5 : OPERATIONS D'APPLICATION DE LA LOI</p>		
<p>5.1 Renforcer les capacités d'intervention des équipes de patrouille et des services décentralisés (équipements, logiciels, etc.)</p>	<p>En bonne voie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Appui aux patrouilles de surveillance et fonctionnement pour ICCN du PNKL et PNU (et PNL) ;</i> - <i>Appui aux patrouilles de surveillance et fonctionnement pour ICCN de Maringa-Lopori-Wamba (MLW)</i> - <i>Appui aux patrouilles de surveillance et fonctionnement pour ICCN du PNS.</i> - <i>Divers autres appuis de nos partenaires sont en cours dont notamment en équipements et matériels.</i>

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
5.2 Renforcer la formation du personnel de gestion des aires protégées dans l'utilisation efficace des données de suivi collectées dans la gestion des aires protégées (SMART)	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de SMART (via WCS) pour PNKL, PNU, PNKB, RFO, PNS, RNTN - Des rapports de patrouilles sont régulièrement produits ; - D'autres formations dispensées par nos partenaires sont en cours de recensement.
5.3 Procéder au démantèlement de réseaux et des marchés d'ivoire (ateliers des ivoiriers) et à la dissolution de l'association des unions des artistes ivoiriers du Congo (UNARICO)	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Des marchés importants d'ivoire à démanteler ont été identifiés, et sont surveillés ; - Certaines opérations ont été menées et d'autres sont en cours de préparation - En dépit de la pression liée au braconnage armé, l'ICCN continue à mener, en collaboration avec les services des Douanes et de la Police Nationale, plusieurs opérations de saisie des stocks d'ivoire aussi bien les aires protégées que dans les divers point de sortie tel que Kinshasa et ailleurs. Au stade actuel l'ICCN peut détenir environ 700kg d'ivoire saisies en diverses circonstances. Une saisie de 272,5 kilogrammes d'ivoire a été faite le 31 Janvier 2015 (avec l'appui de la Police nationale) ; - Opération coup de poing menée à Kinshasa par la Police (LNI) en date du 05 avril 2015: 3 trafiquants arrêtés et 52 Kg d'ivoires saisies et remis à l'ICCN pour stockage ; - Une autre saisie de 138 kg a été effectuée en juillet 2015 avec le concours des services de douanes (DGDA) ; - La collaboration avec les ONG locales travaillant dans le secteur de l'application de la loi dont notamment avec Juristrale ong ; - Mise en œuvre du Projet d'Application de la Loi et Lutte contre la Criminalité Faunique en République Démocratique du Congo (ALCRIF) depuis janvier 2016 en partenariat avec WWF et JURISTRALÉ ; - Dans le cadre dudit projet, l'on peut noter les résultats suivants : - Des investigations ont été appuyées et ont produit des résultats ; - Une collaboration réussie avec l'ICCN, la DCN, la police, le Parquet ; - 5 opérations coup de poing ont été menées avec succès dont deux simultanément le 4 février 2016 et une troisième le 16 mars 2016 ; - 16 personnes ont été mises aux arrêts ; - 80 kg d'ivoire saisis et remis à l'ICCN (février-mars 2016) ; - 80 Kg d'ivoire saisis le 21 mars 2016 à l'aéroport par la DGDA ; - Des machines et outils de transformation de l'ivoire ont été confisqués dans un atelier transmis à l'ICCN, - Deux fiches ETIS remplies et transmises ; - Faiblesse de moyens financiers afin de mener plusieurs opérations simultanément ainsi que leurs suivis judiciaires.
CATÉGORIE 6 : SENSIBILISATION ET COMMUNICATION		
6.1 Elaborer un plan de communication sur la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire	Des progrès limités	<ul style="list-style-type: none"> - Les termes de référence ont été élaborés. - La communication a été assurée au travers notamment la réalisation de certaines activités d'information, éducation et communication (voir l'activité 6.3).
6.2 Promouvoir les	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités de sensibilisations ont été menées notamment par des partenaires (voir l'activité 6.3) ;

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
incitations favorisant la participation consciente et active des populations locales et des peuples autochtones à la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire		<ul style="list-style-type: none"> - Les activités de sensibilisations ont notamment ciblé les CL et PA. - Mise en place de centres d'alphabétisation opérationnelle des adultes dans des villages périphériques du PNL dans le secteur des Balanga/ Maniema ; - Des supports de communication ont été produits et reproduits (guides juridiques, posters, etc.) ; - Quelques spots en français et en lingala ont été produits et diffusés ; - Il reste à développer des activités génératrices de revenus directement liées à la réduction de la pression sur l'éléphant et l'ivoire.
6.3 Mener des missions de sensibilisation sur le bien-fondé de l'utilisation durable de la diversité biologique, cas de l'éléphant avec l'appui de supports audiovisuels	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Production par JURISTRALE des Codes enviro sur la faune et la biodiversité ainsi que du guide juridique sur la faune sauvage de la RDC - Production de 2 spots audios diffusés par les radios de Mbandaka, Boende, Basankusu et Lisala - Lesdits supports ont été diffusés sur certains médias audiovisuels de mars à septembre 2015. - Dans les six prochains mois la communication audiovisuelle va être intensifiée ; - Production et diffusion du vademecum des infractions sur la faune en RDC ; - Existence de 3 contrats de diffusion signés avec 3 radios de l'Equateur ; - Les contacts informels avec les entreprises audiovisuels vont être formalisés au travers de la signature d'au moins 7 contrats restants de diffusion de programme de sensibilisation avec la presse audiovisuelle.
6.4 Appuyer la tenue des activités relatives à l'éducation environnementale dans les villages de l'aire de répartition des éléphants et l'insérer dans les curricula scolaires	<i>En Bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - L'attention a été portée sur les activités de sensibilisation et d'éducation environnementale auprès des CL et PA ; - Vulgarisation de la nouvelle Loi sur la conservation de la nature. Lieu : Muanda/Bas-congo (Parc Marin des Mangroves), autorités politico admiratives, magistrats, ...; Date : le 16 juin 2015, Nombre de personnes : 40 ; - Vulgarisation de la législation environnementale. Lieu : Katanga (secteurs de Kafira et Bakunda et territoire de Lubudi), Date : du 05 au 07 mai 2015, Nombre de personnes : 107 ; - L'insertion dans les curricula scolaires devrait commencer à se discuter en janvier 2016.
6.5 Mettre en place une cellule de gestion des conflits homme-animal	<i>Difficile</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Katanga, appui à la mise en place d'une stratégie pour gérer les conflits homme- éléphants. Celle-ci servira de modèle pour les autres provinces où se pose le même type de problèmes. - Dès décembre 2015, certaines réunions d'experts pourront démarrer.

Section D : Indicateurs

CATÉGORIE DU PANI	Indicateur	Résultat
1. LEGISLATION ET REGLEMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes juridiques prévus et élaborés ; - Nombre de provinces dotées d'arrêtés provinciaux de fermeture des marchés d'ivoire 	<ul style="list-style-type: none"> - 23 textes réglementaires ont été identifiés dont les 6 prioritaires devront être élaborés au cours des prochains trimestres ; - 1 Proposition d'arrêté ministériel portant interdiction de chasse, vente, détention et commercialisation de l'éléphant, de son ivoire et de de tout autre produit d'éléphant en République Démocratique du Congo ; - 2 arrêtés provinciaux portant interdiction de chasse, vente et détention des animaux protégés vivants ou morts dans ou en dehors des aires protégées (y inclus l'ivoire) ont été signés (Provinces du Nord-Kivu et Orientale) ; - 1 message officiel portant interdiction des marchés de pointe d'ivoire sur toute l'étendue de la province de l'Equateur a été publié.
2. POURSUITES JUDICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données sur les contentieux fauniques, complétée et accessible - Nombre de procès organisés en audiences foraines 	<ul style="list-style-type: none"> - Un tableau de suivi des contentieux juridiques et judiciaires de l'ICCN a été enrichi afin de permettre de récolter et de rassembler l'essentiel des informations sur les sanctions et poursuites judiciaires ; - 1 audience foraine s'est tenue le 15 juillet 2015 condamnant un braconnier à 15 ans de servitude pénale ; - 25 Officiers de police judiciaire formés de la Province de l'Equateur ont prêté serment le 18 mars 2015 à Mbandaka ; - 253 acteurs de l'application de la loi formés (magistrats, OPJ)
3. RENSEIGNEMENTS ET LES ENQUETES	<ul style="list-style-type: none"> - Audit réalisé sur la gestion des stocks - Système de stockage fiable mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Processus en attente de financement.
4. COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE EN MATIERE DE CRIME CONTRE LA FAUNE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contributions apportées par les délégations de la RDC aux réunions de concertation et aux missions conjointes. 	<ul style="list-style-type: none"> La RDC a pris part et contribué à 3 conférences internationales (Brazzaville 27-30 April 2015, 15ème Réunion des Partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) à Yaoundé du 15-19 juin 2015, à la réunion de l'UNODC à Brazzaville du 31 août au 2 septembre 2015), à l'atelier sur les PANI en novembre 2015 en RDC et à l'atelier Africa-TWIX en février 2016 au Cameroun.
5. OPERATIONS DE L'APPLICATION DE LA LOI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations (missions) menées 	<ul style="list-style-type: none"> - 8 missions ont été menées ayant permis la saisie de près de 623 Kg d'ivoire.
6. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de missions de sensibilisation sur le sujet 	<ul style="list-style-type: none"> - Une quinzaine de missions de sensibilisation ont été organisées.